

## Objectif

Le programme de Bourses d'études Mattinson pour étudiants handicapés a pour objectif d'encourager les étudiants canadiens atteints d'un handicap permanent à poursuivre des études universitaires avec, pour objectif ultime, l'obtention d'un premier diplôme de premier cycle.

## Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de quatre (4) bourses d'études au niveau baccalauréat, réparties comme suit :

- 1 dans la catégorie déficience physique;
- 1 dans la catégorie déficience sensorielle;
- 2 dans l'une ou l'autre des catégories suivantes: déficience physique, déficience sensorielle, maladie mentale et troubles de l'apprentissage.

Ces bourses ont une valeur de \$2,000 CA, et sont valides pendant une année.

« **Par personnes handicapées**, on entend les personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». (Convention internationale sur les droits des personnes handicapées des Nations Unies,)

Voici les définitions de chacune des catégories énumérées ci-dessus.

### Handicap physique :

Le **handicap physique** est un trouble **physique** se traduisant par la perte de la capacité de mouvement (mobilité, dextérité ou l'endurance). D'autres formes de handicap physique peuvent affecter les actes de la vie quotidienne. Les personnes atteintes d'un handicap physique se servent souvent d'appareils d'assistance ou de mobilité comme les béquilles, les cannes, les fauteuils roulants et les membres artificiels pour se déplacer.

### Handicap sensoriel :

Le **handicap sensoriel** touche la vue, l'ouïe ou la parole, et limite l'accès à du contenu visuel ou auditif nécessaire au processus d'apprentissage.

### Handicap mental :

Le **handicap mental** se caractérise par une perturbation au niveau de la pensée, des émotions ou du comportement (ou une combinaison des trois) et s'accompagne d'une importante détresse et de dysfonctionnement pendant une période prolongée. Le handicap mental peut réduire la capacité d'une personne à composer avec les défis de la vie quotidienne. Il englobe un certain nombre de troubles mentaux comme les troubles de l'humeur (p.ex. la dépression majeure et les troubles bipolaires), les troubles d'anxiété, les troubles de la personnalité, les troubles de l'alimentation et la schizophrénie.

### Trouble d'apprentissage :

Le **trouble d'apprentissage** est une déficience d'ordre neurologique qui touche le traitement de l'information et qui se traduit à tout le moins par des aptitudes cognitives moyennes, qui provoquent la sous-performance scolaire ou qui exigent de l'individu qu'il déploie des efforts substantiels et qu'il bénéficie de soutien important pour assurer sa réussite scolaire. Le trouble de l'apprentissage touche l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension et l'utilisation de l'information verbale ou non verbale, et nuit au rendement scolaire en lecture, en écriture ou en mathématiques et dans certains cas, aux aptitudes sociales et aux compétences organisationnelles.

## Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent au Canada;
- être atteint d'un handicap permanent dûment diagnostiqué et documenté, et qui constitue le principal handicap à l'origine de sa demande\*;
- être inscrit à temps plein dans un premier programme de baccalauréat;
- être inscrit en deuxième ou troisième année d'études au cours de l'année universitaire 2021-2022;
- être nommé par un établissement membre d'Universités Canada;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 80 pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers semestres pour lesquels les notes sont disponibles\*\*. Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

\*Un handicap permanent consiste en une limitation fonctionnelle permanente résultant d'un handicap physique, sensoriel ou mental ou d'un trouble d'apprentissage qui nuit à la capacité de l'étudiant de mener à bien les activités qu'exige la poursuite d'une éducation postsecondaire complète. Veuillez consulter les définitions de chacun des handicaps ci-dessus.

\*\* La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, il importe de signaler que les systèmes de notation diffèrent selon les établissements d'enseignement. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes dans chacune des catégories suivantes, suivies des notes les plus élevées dans quatre cours seront prises en compte. En ce qui concerne les relevés de notes du secondaire, les matières suivantes seront prises en compte pour le calcul de la moyenne : langue, sciences sociales ou humaines, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même catégorie. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

## Domaine d'études et exigences du programme

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline;
- Le programme doit être d'une durée minimale de trois ans;
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

## Conditions / Restrictions

- Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme étant de niveau universitaire ou collégial;
- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année;

- Les étudiants ayant déjà obtenu une Bourse d'études Mattinson sont admissibles.

## Administrateur

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada, administre le programme de Bourses d'études Mattinson pour étudiants handicapés. Le mandat d'Universités Canada est de contribuer à l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le [www.univcan.ca](http://www.univcan.ca).

## Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Partenaires en bourse d'études Canada. Les décisions prises par le comité de sélection sont irrévocables.

### Critères d'évaluation :

- Le rendement scolaire;
- l'engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation.

Tous les candidats recevront une confirmation des résultats du processus de sélection par courriel.

## Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en août. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont le relevé de notes officiel et la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Partenaires en bourse d'études Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

## Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Partenaires en bourse d'études Canada de toutes les pièces justificatives requises
- Partenaires en bourse d'études Canada versera le montant de la bourse à l'étudiant. Le versement sera effectué par transfert électronique de fonds (TEF) dans un compte de banque au nom de l'étudiant. Seuls les comptes bancaires canadiens peuvent recevoir des TEF.

- Les bourses sont payées en deux versements, à raison d'une par semestre.
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- Les boursiers recevront un formulaire T4A d'Universités Canada indiquant le montant total de la bourse qui leur est versée au cours d'une année civile.

## Processus de demande

L'étudiant est considéré comme le propriétaire de la demande et doit être admissible à la bourse d'études, conformément aux lignes directrices du programme. Veuillez ajouter [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca) à votre liste d'expéditeurs autorisés dans vos options de gestion de courriels pour continuer à recevoir les messages importants de Partenaires en bourse d'études Canada

1. Pour présenter une demande en ligne, veuillez consulter le : <https://portailpartenairesenboursesdetudes.ca>.
2. Pour accéder au programme de bourses d'études, veuillez inscrire le code : **144MAT2021**
3. La date limite pour présenter une demande, y compris les pièces justificatives, à Partenaires en bourse d'études Canada est le **2 juin 2021 à 13h (HE)**.
4. Partenaires en bourse d'études Canada accusera réception de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées.
5. Le candidat a la responsabilité de s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés. Il peut le faire en consultant le <https://portailpartenairesenboursesdetudes.ca> pour connaître l'état de sa demande.
6. La gestion des comptes sera effectuée en ligne.

## Pièces justificatives

Les pièces justificatives décrites ci-dessous doivent être jointes à la demande. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par Partenaires en bourse d'études Canada, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les pièces justificatives doivent être reçues au plus tard le **2 Juin 2021 à 13 h (HE)**.

### Lettres de recommandation

Les lettres de recommandation doivent provenir de personnes distinctes et n'ayant pas de lien de parenté avec le candidat. Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées et signées avec une signature électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Le répondant doit décrire sa relation avec le candidat dans sa lettre. Les lettres de recommandation doivent être datées de moins d'un (1) an avant la date limite de remise des documents justificatifs.

#### Lettre de recommandation (scolaire)

La lettre de recommandation scolaire doit provenir d'un enseignant ou d'un professeur, actuel ou ancien, qui connaît bien le candidat et son dossier scolaire.

#### Lettre de recommandation (parascolaire)

La lettre de recommandation parascolaire doit provenir d'une personne qui connaît le bénévolat, l'engagement communautaire et les activités parascolaires du candidat, et qui n'est pas celle qui a rédigé la lettre de recommandation scolaire.

**Relevé de notes**

Un relevé de notes officiel des trois derniers trimestres, c'est-à-dire les notes pour la période qui s'échelonne de septembre 2019 à décembre 2020, est requis. Si le candidat n'était pas inscrit pendant cette période, les notes des trois derniers trimestres pendant lesquels le candidat était inscrit doivent être fournies. Les notes d'école à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu.

NOTE : Reconnaissant les répercussions de la COVID-19, si les relevés de notes officiels ne sont pas disponibles, Partenaires en bourses d'études Canada acceptera les relevés de notes non officiels datés qui proviennent du compte de l'étudiant et qui portent son nom.

**Formulaire de candidature**

Le Formulaire de candidature doit être rempli par l'établissement et présenté avec la demande.

**Les documents doivent être téléversés dans le cadre d'une demande en ligne, ou envoyés directement à l'adresse courriel ci-dessous avant le 2 juin 2021 à 13 h (HE).**

**REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète. Une prolongation de la date limite ne sera pas accordé.**

Nous joindre

**Scholarship  
Partners Canada.**  
**Partenaires en bourses  
d'études Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada  
Ref : Bourses d'études Mattinson  
350, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (ON) K1R 1B1

Tél. : 613 563-1236  
Sans frais : 1 844 567-1237  
Courriel : [bourses@univcan.ca](mailto:bourses@univcan.ca)